



UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES POUR TOUS LES CHEMINOTS !

**Les inégalités
salariales entre
cheminot-es se
creusent.**

Ça suffit !

**Gagnons de nouveaux
droits collectifs et une
grille salariale
commune à toutes et
à tous !**

Les progressions salariales et les déroulements de carrière des cheminots au statut et contractuels ne sont plus garantis. Le système de rémunération imposé aux cheminots contractuels est injuste, opaque et dévalorisant.

La fin du recrutement au statut, l'accord rémunérations de la CCN (Convention Collective Nationale), l'explosion des éléments variables de rémunération (primes etc) au détriment des salaires, sont des leviers utilisés par la direction pour inscrire l'austérité salariale dans la durée.

LA JUNGLE « SOCIALE ET SALARIALE » POUR LES CHEMINOTS CONTRACTUELS !

Il n'y a pas de grille salariale pour les cheminots contractuels. Les garanties existantes en matière de salaires ont été balayées par l'accord rémunérations.

Cet accord rejette toutes formes de grille de salaire mensuel et de 13^{ème} mois pour tous, puisqu'il ne dispose que de seuils minimaux de rémunération annuelle.

Quant à la progression salariale, les cheminots contractuels n'ont aucune garantie. Ils subissent l'arbitraire patronal avec toutes les formes de discriminations et d'injustices que l'on constate au recrutement et en cours de carrière.

Ainsi, c'est la négociation de gré à gré et la stratégie des augmentations individuelles qui prévalent ! Par ailleurs, **les écarts salariaux entre cheminots contractuels mais aussi entre cheminots contractuels et cheminots au statut sont abyssaux.**

UNE GRILLE STATUTAIRE EXSANGUE

Si les cheminots statutaires disposent d'une grille salariale, la fin du recrutement au statut a conduit à rendre inopérants ses mécanismes de progression salariale.

Lors des exercices annuels de notations, les cheminots voient leur progression ralentir.



La CGT revendique une nouvelle grille unique des salaires pour tous les cheminots garantissant :

- La reconnaissance des diplômes, des formations, des savoirs et savoir - faire ;
- Un déroulement de carrière et une progression salariale automatique ;
- L'égalité entre les cheminots hors statut et statutaires ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Un 13^{ème} mois pour tous ;
- Un salaire mensuel de début, sans diplôme et sans expérience, de 2 000 euros brut.

Certaines organisations syndicales ont validé l'accord rémunérations qui s'oppose précisément à une grille unique, à un 13^{ème} mois...

La Fédération CGT des Cheminots observe toutefois que certaines organisations syndicales se rallient timidement et progressivement à cette revendication créée et portée par la CGT, comme ce fut le cas pour l'accord CPA/CAA.

Il n'est donc pas trop tard pour rejeter l'accord classifications /rémunérations et exiger une grille unique des salaires pour tous !

**ENSEMBLE,
DANS LES SYNDICATS CGT DE PROXIMITÉ,
CONSTRUISONS LA RIPOSTE SALARIALE !**

